

Le tutorat au lycée

🕒 Mise en place du tutorat

Enjeu : offrir à chaque élève la possibilité d'être **conseillé et guidé** par un tuteur et de prendre ainsi en main son parcours de formation et d'orientation.

Mise en œuvre : Le tutorat, intégré au projet d'établissement après consultation du conseil pédagogique, est assuré par des enseignants rémunérés, dont les professeurs documentalistes, ou des conseillers principaux d'éducation, sur la base du volontariat.

Il s'exerce :

- tout au long de la scolarité de l'élève au lycée ;
- en coopération avec le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue.

L'élève est suivi par une personne référente durant toute sa scolarité au lycée.

Dans toute la mesure du possible, les moments où le tuteur rencontre les élèves qu'il suit sont clairement identifiés et mentionnés dans leur emploi du temps.

🕒 Contenu du tutorat et rôle du tuteur

Enjeu : créer, dans le cadre d'un dialogue sur le long terme avec un adulte référent, des conditions propices permettant à l'élève de parfaire le développement de son **autonomie**.

Mise en œuvre :

- le tuteur aide le lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation ;
- il assure un suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec l'équipe éducative, notamment avec le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue, auquel le tuteur ne se substitue pas ;
- il guide l'élève vers les ressources disponibles ;

- il l'aide à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ;
- il organise, le cas échéant, des visites d'entreprises ou d'administrations, des entretiens individualisés, etc.

🎯 Pour une meilleure orientation vers le supérieur

Enjeu : créer les conditions d'une orientation réfléchie vers l'enseignement supérieur.

Mise en œuvre : en lien avec les partenaires de l'orientation, les centres d'information et d'orientation et l'ONISEP, le tutorat prend appui sur l'expérience et les compétences de l'élève :

- regroupées dans le passeport orientation formation,
- mises en œuvre dans le cadre d'une orientation active en classe de première ;
- développées lors d'entretiens personnalisés d'orientation, conduits par les professeurs principaux en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues ;
- acquises par l'élève en dehors de l'établissement.

Pour aider l'élève à construire progressivement son parcours d'orientation vers le supérieur, le tutorat s'attache à mettre en synergie les apports de chaque dispositif notamment l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et les stages passerelles.